



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusées : Laurence BOUCHARD (pouvoir à Yves CRISTIN), Florence PROST (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Lors de la séance du **25 février 2021 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

- 1. Intervention de l'association LENT PATRIMOINE 01** représentée par Jean CORNET : présentation des diverses interventions de l'association sur les travaux de rénovation du patrimoine ancien.
- 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021.**
- 3. CA3B - ASSAINISSEMENT** : Transfert de compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines - Procès-verbal de mise à disposition des biens.

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants.

Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la communauté d'agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la communauté d'agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne la commune de LENT, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs des systèmes d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert. L'eau potable reste du ressort du syndicat d'eau et n'est donc pas visée par la mise à disposition.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4. **BUDGET** : présentation des sections fonctionnement et investissement, rappel de l'encours de la dette, subventions données sur N-1, présentation du compte administratif 2020, avant-projet, propositions sur l'investissement, discussion sur la fiscalité. La commission finance se réunira le jeudi 18 mars 2021 à 19h

#### 5. **POINT SUR LES DEVIS EN COURS ET TRAVAUX ENVISAGÉS**

- ECOLE MATERNELLE, réparation d'une fuite
- CIMETIERE/EGLISE : changement du portail prévu d'ici l'été
- TENNIS : travaux de réfection prévus en mai
- SALLE DES FETES : fronton et scène à mettre aux normes

#### Questions diverses :

- **CONSEIL DU MOIS D'AVRIL** : changement de date : le 22 au lieu du 29
- **DGFIP** : mise en place progressive en 2021 du zéro cash dans le réseau des finances publiques
- **NOUVELLES CARTES D'IDENTITE** : prévue par un règlement européen de juin 2019, elle sera obligatoire dans tous les états de l'Union qui ont déjà une CNI à compter du 2 août 2021.
- **PLAINTES d'usagers** concernant le stationnement gênant de certains véhicules au lotissement les Charmettes. Un avertissement a été envoyé à tous les habitants.
- **RUE DE LA POSTE** : une nouvelle réunion est programmée le 19 mars concernant les différents problèmes de sécurité.
- **ONF** : présentation de la convention. Une visite est prévue avec le conseil municipal à la forêt des Couvandières le 10 avril 2021 à 14h30
- **MON VILLAGE BOUGE** (dossier suivi par Rachel VITTE adjointe) : animation envisagée en mai si les conditions sanitaires le permettent.
- **Chemins Longris les Gagères** : intervention de Georges PICOT conseiller municipal. Un état des lieux a été effectué et après contact avec les propriétaires une remise en état est nécessaire pour permettre aux piétons et VTT de circuler librement. En vue d'une remise en service de ces chemins, des abattages d'arbres et élagages seront nécessaires.
- **EMPLOI D'ETE** : il est envisagé de signer une convention avec Agriemploi01
- **VEGETALISATION DU VILLAGE** : des devis vont être demandés pour la cour de l'école primaire, les abords de la maternelle, le parking de la salle des fêtes et la sortie Sud du village. (Affaire suivie par Clément SULPICE conseiller municipal)

**Dates des prochains conseils 2021** : 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin

Séance levée à 22h45